



Décision n°2023 - 510

Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Loire, Sèvre et Vignoble

Objet : Saint-Sébastien-sur-Loire – Classement de huit parcelles cadastrées CN245, CR369, CR370, CR391, DB259, DB450, DL145 et CB194

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'acte administratif de transfert, en date du 30 décembre 2022, des parcelles cadastrées CN245, CR369, CR370, CR391, DB259, DB450, DL145 et CB194 situées sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire en vue de les intégrer au patrimoine métropolitain conformément à l'exercice des compétences transférées, en l'espèce, la voirie,

Considérant que ces parcelles sont affectées à l'usage direct du public, car elles correspondent à des emprises à usage de voirie,

Considérant que ces parcelles doivent être intégrées au domaine public.

Décide

Article 1. Saint-Sébastien-sur-Loire – Classement dans le domaine public de huit parcelles cadastrées :

Section	Numéro(s)	Adresse
CN	245	Rue de la Pyramide
CR	369, 370, 391	Rue des Plantes

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230503-2023_510DEC-AU
Date de télétransmission : 05/05/2023
Date de réception préfecture : 05/05/2023

DB	259	Rue de l'Ouche Quinet
DB	450	Rue des Garennes
DL	145	Rue de la Garillère
CB	194	Chemin du Clos Rivière

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **03 MAI 2023**

Pour la Présidente
Le Vice-président délégué

Michel LUCAS

mis en ligne le :

05 MAI 2023

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230503-2023_510DEC-AU
Date de télétransmission : 05/05/2023
Date de réception préfecture : 05/05/2023